

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération
Du Comité Syndical
Du 12 décembre 2024

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☑ sa publication sur le site internet du SITAC le 18/12/2024

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 17/12/2024

Id S2low: 062-256204033-20241212-A2_12_12_2024-DE

Le président du SITAC, Philippe MIGNONET



A2: <u>Desserte des communes de Sangatte et d'Escalles – Modification de la ligne 5 et des lignes scolaires</u>

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Par délibération du 27 juin 2023, le Comité Syndical a décidé de la mise en place d'un service de Transport à la Demande (Prox'in 5) entre Sangatte et Escalles afin de permettre aux habitants de la communes d'Escalles d'avoir un complément d'offre aux 3 allers retours par jour autorisé par la ligne n°427 du réseau Oscar qui circule en portes ouvertes sur le ressort territorial du SITAC.

Le manque de flexibilité du transport à la demande, notamment pour les collégiens majoritairement utilisateurs du service, n'étant pas satisfaisant, une nouvelle étude d'adaptation du tracé de la ligne 5 et des lignes scolaires a été demandée à l'exploitant.

Aussi, il est proposé, qu'à compter du 06 janvier 2025, la ligne n°5 soit, à raison de 6 allers et retours par jour, prolongée jusqu'à Escalles.

Ce prolongement de la ligne 5 permettra également d'offrir une liaison quotidienne toute l'année vers le Grand Site de France. Ainsi c'est l'ensemble des habitants de l'agglomération et des visiteurs de notre Côte d'Opale qui pourront profiter tout l'année d'une alternative

à la voiture individuelle pour se rendre au Cap Blanc-Nez.

Sur la période estivale, la liaison restera assurée dans les conditions actuelles, avec un second véhicule affecté sur la ligne.

Le coût engendré par cette modification de l'ordre de 17 000€ par an (+ 4 397 kilomètres) sera compensé par l'arrêt de la convention pour l'ouverture des portes de la ligne n°427 qui ne sera plus nécessaire.

Il est précisé que la modification de la grille horaire de la ligne 5 est adaptée aux besoins des usages constatés et que les collégiens de Sangatte qui empruntent actuellement la ligne 5 seront intégrés sur les lignes scolaires SPE19 et 20.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité:

- ➤ **APPROUVE** la modification apportée à la ligne n°5 à compter du 06 janvier 2025,
- ➤ **DECIDE** de supprimer le service Prox'in 5 à compter du 06 janvier 2025,
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à dénoncer la convention avec la Région pour l'ouverture des portes de la ligne interurbaine n°427.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le mardi trois décembre.

Présents:

Titulaires:

<u>Suppléants</u>:

Monsieur Patrick CROMBEZ

Madame Patricia BASSET

Monsieur Marc BOUTROY

Monsieur Sébastien CASTELLE

Madame Anne DECAESTECKER

Monsieur Bernard DELALIN

Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

Monsieur Jean-Michel DORET

Madame Thérèse DUPUY

Monsieur Michel HAMY

Madame Laurence LOUCHEZ

Monsieur Jean-Luc MAROT

Monsieur Fabrice MARTIN

Monsieur Jacques MERLEN

Monsieur Philippe MIGNONET

Madame Frédérique VAN ROOY

Excusés:

Monsieur Guy BEGUE

Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET

Monsieur Guy HEDDEBAUX

Monsieur Laurent LENOIR

Monsieur Yves SANDRAS

Absents:

Monsieur Guy ALLEMAND

Monsieur Patrice CAMBRAYE

Madame Adeline DECLERCO

Monsieur Frédéric HENOT

Monsieur Jean-François LACROIX

Monsieur Jean-Marc LEROY

Monsieur Guillaume LOEUILLEUX

Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

Madame Maïté MULOT-FRISCOURT

Madame Corinne NOËL

Madame Claudia ROBERT

Nombre de membres : 31 Quorum : 16 Nombre de présents : 16 Voix exprimées : 17